



FORMULAIRE D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT MENSUEL



HEBERGEMENT – RESTAURATION

Vous pouvez opter pour le prélèvement automatique pour vos paiements d'hébergement et de restauration. Ces prélèvements s'effectueront le 20 de chaque mois, à compter du mois suivant le dépôt du formulaire.
Il vous suffit de nous retourner ce document complété et accompagné d'un relevé d'identité bancaire à l'Agence Comptable de l'INSA de Lyon 20 avenue Albert Einstein 69621 VILLEURBANNE CEDEX en précisant :

N° INSA : |_|_|_|_|_|_|_|_| RÉSÉRVÉ ADMINISTRATION

NOM : PRÉNOM :

Autorisation de prélèvement à retourner accompagnée d'un RIB (compte courant uniquement)

AUTORISATION DE PRELEVEMENT : j'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de rejet pour défaut de provisoire entraîne l'annulation des prélèvements, il vous incombera alors de régler le différend avec le créancier.

Titulaire du compte à débiter

N° national d'émetteur
372261

Désignation du compte à débiter			
Etablissement	Guichet	N° de compte	Clé RIB

Créancier
INSA DE LYON 69621 Villeurbanne cedex

Fait à :

Le :

Signature du client (obligatoire) :

Joindre obligatoirement un RIB
Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/78 (art.27), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.

2011 . 2012